

ment canadien n'y assista et elle n'eut aucun résultat appréciable. Ce fut le gouvernement canadien qui convoqua la conférence suivante. Elle se réunit à Ottawa. Des représentants de l'Australie telle qu'elle était alors constituée, de la Nouvelle-Zélande et de la Colonie du Cap,—il n'y avait pas de Confédération du Sud-Africain à cette époque,—et du Dominion du Canada y assistèrent, et le gouvernement anglais délégua lord Jersey pour surveiller les délibérations au nom de la Grande-Bretagne et du ministère des Colonies. Cette conférence se réunit à Ottawa en 1894, aux fins de conférer,—parce que c'est le vrai sens du mot conférer,—et, je suppose, pour tenir une consultation et donner des avis. Elle n'avait pas d'autres prérogatives, d'autres fonctions et d'autre autorité. La conférence adopta plusieurs résolutions, surtout à propos de questions de commerce et, somme toute, accomplit une besogne très utile, mais ne chercha à résoudre aucun problème concernant le gouvernement au Canada ou en dehors.

La conférence suivante fut convoquée en 1897, l'année du jubilé de Sa Majesté la feue reine Victoria.

Sir Wilfrid Laurier y représenta le Canada; en réalité, ce fut la première conférence impériale tenue en Angleterre; cette conférence ne fut pas exactement, c'est vrai, de la même nature que celles d'aujourd'hui; le gouvernement du Royaume-Uni n'y participait pas; le secrétaire pour les Colonies prenait seul part aux délibérations ainsi que les premiers ministres des dominions autonomes. En relisant le rapport de cette conférence, vous constaterez que l'autonomie des dominions d'outre-mer était déjà reconnue à Londres, en 1897. Sir Wilfrid Laurier, au cours des déclarations qu'il fit devant la conférence, s'appliqua tout particulièrement à faire ressortir ce point et tous les autres membres présents approuvèrent cette attitude; de fait la question fut considérée comme n'étant pas susceptible de donner lieu à la moindre objection.

La conférence suivante fut tenue en 1902, l'année du couronnement de Sa Majesté le roi Edouard VII. De la même manière, les délibérations de cette conférence révélèrent que sir Wilfrid Laurier s'employa très activement à implanter dans l'esprit des délégués l'idée que cette réunion n'avait ni le devoir ni le droit de décider les problèmes constitutionnels; son rôle consistait uniquement à conférer et à délibérer. Je ne sache pas cependant que l'on ait adopté une ligne de conduite très définie en l'occurrence. La conférence de 1907 fut peut-être un événement plus important. Antérieurement à la conférence de 1907, on avait soumis aux autorités des dominions d'outre-mer un projet définitif visant à

la création d'un conseil impérial, siégeant dans la capitale de l'empire et comprenant des représentants de tous les dominions autonomes. Lorsque la conférence se réunit en 1907, sir Wilfrid Laurier représentait encore le Canada et, dès le début, il souleva des objections contre l'expression "Conseil colonial" ou "impérial". L'ancien premier ministre déclara que le mot "conseil" comportait plus que les concessions qu'il était autorisé à faire. Il n'avait pas d'objection à faire valoir contre la tenue d'une conférence; il était entièrement disposé à conférer, à conseiller ou à se consulter avec les autres délégués, mais il ne voulait avoir rien à faire avec un conseil ou un cabinet, et ses idées furent approuvées à l'unanimité. Cependant, sir Wilfrid se rallia à l'idée de constituer un organisme qui serait désigné sous le nom de conférence impériale. Or, au cours de la même année, on adopta une motion décrétant qu'à l'avenir les réunions de ce genre porteraient le nom de conférences impériales au lieu de conférences coloniales et seraient tenues non plus entre les dominions autonomes et le secrétariat des Colonies, mais entre les gouvernements des dominions autonomes et le gouvernement anglais, c'est-à-dire de gouvernement à gouvernement. C'est dans ces conditions que fut tenue à Londres la conférence de 1911.

Ce fut la première conférence impériale, c'est-à-dire la première conférence de gouvernement à gouvernement. On discuta à cette réunion des questions très importantes dont quelques-unes furent réglées. Pour moi, le trait saillant du rapport de la conférence de 1911, c'est l'obstination et l'insistance avec lesquelles tous les représentants des dominions d'outre-mer plaidèrent leur cause devant la conférence. Ils furent unanimes à réclamer les droits les plus entiers à se gouverner par eux-mêmes; l'autonomie la plus complète et la plus absolue; le droit de négocier et de conclure leurs propres traités; le droit d'administrer leurs propres affaires sans s'occuper de qui que ce soit. Or, cette attitude des représentants des dominions fut pleinement approuvée par la conférence.

À cette époque toutefois, un autre problème fut soulevé qui mérite que l'on s'y arrête quelque peu. C'est en 1911 que les affaires de la politique étrangère furent officiellement mises sur le tapis pour la première fois. Le premier ministre d'Australie, M. Hughes, souleva la question de la Déclaration de Londres, laquelle, vous le savez, fut la conséquence d'une convention conclue par le tribunal de la paix à La Haye, mais qui devait être ratifiée par les divers dominions de l'empire avant d'être mise en vigueur.

Le gouvernement anglais ratifia la Déclaration de Londres sans consulter les dominions